



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

N^o de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE VALLÉE-DES-TISSERANDS
ÉCOLE BAIE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'établissement tenue le 18 février 2020 à 19 h 00, à l'école de la Baie-Saint-François.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Jeanne Briand, parent	Mme Marie-Ève Brière, technicienne en travaux pratiques (soutien)
M. Simon Jeanneau, parent	Mme France Therrien, enseignante
Mme Phébée Paquette-Brodeur, parent	M. Martin Laroche, enseignant
Mme Julie Fortin, parent substitut	Mme Mylène Métivier, enseignante
Thita Khunn, étudiante	

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Marie-Josée Meloche, directrice
Caroline Landry, directrice-adjointe

ÉTAIENT ABSENTS

M. Pierre-Marc Gendron, parent
M. Philippe Lavallée, parent
Mme Julie Frappier, parent
Mme Marie-Claude Richer, Conseillère en orientation (professionnel)
M. Jasmin Lecompte, enseignant
M. Sylvain Hamel, membre de la communauté
Mme Karine Prigent, O.P.P.
Mme Sabrina Derouin, O.P.P.
Mme Mélanie Leduc, parent substitut
Alexis Frappier, étudiant
Xavier Leduc, étudiant
Damon Elder Pilon, étudiant



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

N^o de la résolution
ou annotation

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

Mme Jeanne Briand accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme France Therrien, appuyé par Mme Phébée Paquette-Brodeur, et résolu:

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé.

CÉ # 19-20-02-43

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. TEMPS ALLOUÉ À CHAQUE MATIÈRE – MAQUETTES 2020-2021

CONSIDÉRANT l'article 84 de la Loi sur l'instruction publique qui donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver les modalités d'application du régime pédagogique proposé par le directeur de l'école et le temps alloué à chaque matière.

CONSIDÉRANT l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique qui donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par le directeur de l'école en s'assurant:

- 1° de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre;
- 2° (*paragraphe abrogé*);
- 3° du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.

Un document est remis par la direction qui le présente et répond aux questions.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Phébée Paquette-Brodeur, appuyé par M. Simon Jeanneau, il est résolu:

Que la maquette soit approuvée pour l'année scolaire 2020-2021 telle que présentée (voir feuilles jointes).

CÉ # 19-20-02-44

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

N^o de la résolution
ou annotation

4. ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES ET DÉROGATION D'HORAIRE

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver la programmation des activités scolaires qui nécessitent un changement aux heures d'entrées et de sorties quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école.

4.1 Jour de la terre - tous

Mme Marie-Josée Meloche nous informe que le comité EVB souhaite organiser un événement dans le cadre du Jour de la Terre le 22 avril 2020. Les détails de l'organisation de l'événement sont encore en évolution, mais deux plans sont envisagés. Le premier plan serait de se rendre à la mairie de la ville avec tous les élèves de l'école afin de déposer certaines demandes en lien avec l'environnement. Le second plan serait d'envisager la possibilité et la disponibilité du maire à venir nous rendre visite à l'école afin de lui remettre ces mêmes demandes en lien avec l'environnement. Dans les deux cas, une dérogation à l'horaire sera nécessaire. Mme Marie-Josée Meloche demande donc aux membres du conseil d'établissement de permettre au comité EVB de poursuivre avec leurs démarches d'organisation (communication avec le maire de la ville, consultation auprès des enseignants, etc.) afin qu'ils puissent nous présenter un projet final à la prochaine séance du conseil.

4.2 Alberta 2022 – 2^e sec.

Mme Marie-Ève Brière présente le voyage en Alberta en juin 2022 (départ après les examens de fin d'année). Il s'agit d'un voyage sportif et culturel dans les Rocheuses canadiennes. Les élèves visiteront les villes de Banff, Lake Louise et Jasper. Au programme, il y aura de la marche en montagne, la visite de musées, etc. Il y a entre 16 et 50 élèves visés qui s'inscrivent en 1^{re} secondaire et feront le voyage en 2^e secondaire. Les enseignants responsables sont M. Jasmin Lecompte et M. François Quenneville. Il y aura également entre 3 et 5 accompagnateurs. Ce voyage est sur base volontaire et le coût est d'environ 1800\$ par élève (tout est inclus). Les campagnes de financement seront à voir ultérieurement.

Pour toutes informations supplémentaires sur les activités / sorties / voyages / campagnes de financement / dérogation d'horaire, veuillez consulter les documents en annexe.



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

**N° de la résolution
ou annotation**

CÉ # 19-20-02-45

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Fortin, appuyé par M. Martin Laroche, il est résolu:

QUE, la tenue des sorties/activités/voyages/campagnes de financement / dérogation d'horaire, initié par les différents responsables, ait lieu selon les modalités énoncées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. INFORMATIONS DIVERSES

5.1 Sélection aux PEI et PSE

Mme Jeanne Briand se demande comment s'est déroulée la pige pour la sélection des élèves au PEI pour l'an prochain. Mme Marie-Josée Meloche nous indique que l'an dernier, la pige se faisait devant public (parents et enfants) et c'était un peu délicat avec la déception des élèves qui se retrouvait sur la liste d'attente. Cette année, la pige a été faite à nouveau, mais seulement devant des représentants et il y avait un comité pour s'assurer de la validité de cette pige. Par la suite, l'école a envoyé les lettres aux parents des élèves inscrits pour les informer des résultats.

Pour ce qui est du PSE, il y a également eu une sélection de faite par les enseignants et où les parents et les élèves étaient conviés à une soirée de sélection.

5.2 La vie à l'école

Mme Marie-Josée Meloche invite les membres du conseil d'établissement à s'abonner à la page Facebook de l'école. Vous y retrouverez toutes les informations sur la vie à l'école.

5.3 Impacts de la Loi 40

Mme Marie-Josée Meloche nous informe que la Commission Scolaire (nouvellement Centre de Services) n'a pas encore tous les documents en lien avec la loi 40. Donc, nous ne pouvons pas encore visualiser l'ampleur de tous les changements. La Commission Scolaire doit découper le territoire en 5 districts et il y aura une personne responsable par district. Le conseil des commissaires sera remplacé par un conseil d'administration qui sera composé de cinq parents (1 parent par district), cinq employés (soutien, enseignants, professionnel, etc.) et cinq membres de la communauté possédant de l'expérience dans différents domaines (ressources humaines, financières et matérielles, communautaires, municipales ou en santé et une personne entre 18 et 35



***Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François***

**N° de la résolution
ou annotation**

ans). Le processus d'élection est en élaboration et il n'y a pas encore de régie interne d'établi. Comme la loi est en évolution, ce dossier est à suivre.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Mme Mylène Métivier, appuyé par Mme Marie-Eve Brière, et résolu:

QUE la séance soit levée à 20h04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CÉ # 19-20-02-46

(Signature)

Mme Jeanne Briand, présidente

(Signature)

Mme Marie-Josée Meloche, directrice